VILLE D'ARBOIS

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: stationnement Place Notre Dame

Le Maire de la Ville d'ARBOIS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de la Route.

VU la demande de Monsieur MUSSILLON Jean Louis

CONSIDERANT: que pour permettre le stationnement pour l'organisation de Chapitre des Vebdanges, il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement sur la **Place Notre Dame**.

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Le stationnement sera interdit aux abords de l'Espace Pasteur à tous véhicules étrangers à l'organisation sur 2 places de stationnement au plus pres de l'Espace pasteur.

Le 21 octobre 2023 de 08 Heures à 22 heures

<u>Article 2</u>: Des panneaux réglementaires seront posés par le demandeur, ils porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale.
- Services Techniques Municipaux.
- Mr MUSILLON

